

## Au service de la qualité de vie au travail et de la performance

Envie de lancer une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail dans votre entreprise ? Nécessité de résoudre des problèmes d'attractivité, de fidélisation du personnel sur un territoire ? Recherche d'un meilleur équilibre entre performance et amélioration des conditions de travail ? Volonté de redynamiser le dialogue social et d'améliorer les relations entre direction, management et salariés ?

### Qui sommes-nous ?

Par des démarches socialement innovantes, l'Aract Auvergne-Rhône-Alpes aide les PME à améliorer la qualité de vie au travail et à en faire un levier de performance. Elle conseille également les pouvoirs publics sur les questions liées au travail.

Membre du réseau Anact-Aract, notre association est née de la fusion d'Aravis (Agence Rhône-Alpes pour la valorisation de l'innovation sociale, créée il y a 25 ans) et de l'Aract-Auvergne (Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail née il y a 15 ans) début 2016. Elle est administrée par les partenaires sociaux et bénéficie du soutien des pouvoirs publics.

### Marque(s) de fabrique

- ▶ Pour améliorer durablement les conditions de travail, les démarches d'entreprises que nous accompagnons associent direction, représentants du personnel et salariés.
- ▶ Nos interventions favorisent le dialogue entre ces parties prenantes et visent une meilleure prise en compte des questions liées au travail (qualité du travail, conditions de travail, organisation, changements...).
- ▶ Elles se fondent sur la recherche de solutions adaptées et pérennes aux problèmes de chaque entreprise.

- ▶ Les enseignements issus de nos actions sont diffusés pour aider d'autres acteurs à agir et nourrir les politiques publiques ([auvergnerhonealpes.aract.fr](http://auvergnerhonealpes.aract.fr) / docuthèque).

### Thèmes d'intervention

- ▶ Qualité de vie au travail (QVT)
- ▶ Prise en compte du facteur humain dans les démarches de changement (Lean, excellence opérationnelle, transformations numériques, robotique...)
- ▶ Santé au travail, anticipation de l'allongement de la vie professionnelle, prévention de l'usure au travail...
- ▶ Fidélisation du personnel, prévention de l'absentéisme, qualité de l'emploi...
- ▶ Égalité professionnelle femmes-hommes
- ▶ Appui aux relations sociales

### Modalités d'action

- ▶ Conseil court ou appui à une démarche d'entreprise
- ▶ Action collective pour un groupement d'entreprises (dans une branche, un territoire, via un dispositif...)
- ▶ Formation
- ▶ Action de sensibilisation
- ▶ Diffusion d'outils et de méthodes (via nos sites internet, les conférences-ateliers...)
- ▶ Appui aux pouvoirs publics et aux acteurs du territoire.

### Besoin d'information, demandes d'intervention, contactez-nous !

L'Aract Auvergne-Rhône-Alpes intervient à la demande de tous les acteurs impliqués dans des projets d'amélioration des conditions de travail : dirigeants, salariés, représentants du personnel, acteurs de branches, de territoires...

Demande d'intervention via le site [www.auvergnerhonealpes.aract.fr](http://www.auvergnerhonealpes.aract.fr), rubrique **Qui sommes-nous**  
ou par téléphone au **04 37 65 49 70** (Lyon) ou **04 73 44 35 35** (Clermont-Ferrand)

[www.auvergnerhonealpes.aract.fr](http://www.auvergnerhonealpes.aract.fr)